



PRÉFET DE LA HAUTE- SAÔNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Vesoul, le 2 juin 2022

Sécheresse | Le préfet appelle chacun à adopter une attitude responsable en matière de consommation d'eau

Depuis le début de l'année, le cumul des précipitations est déficitaire sur le département. Le débit des cours d'eau baisse régulièrement et certains commencent à franchir des seuils de vigilance.

De même, après un hiver plutôt sec et des recharges insuffisantes, les nappes continuent de baisser et leurs cotes sont d'ores et déjà sous leurs moyennes mensuelles de juin.

Les prévisions météo annoncent peu de précipitations dans les jours à venir si bien que la situation risque de poursuivre sa dégradation.

Lors des périodes de sécheresse, la préfecture peut être amenée à prendre des arrêtés de restriction des usages de l'eau. La décision est prise sur la base d'une analyse de plusieurs paramètres : niveaux des cours d'eau, niveaux des nappes, disponibilité de la ressource en eau potable. Des seuils sont fixés par arrêté cadre pour ces données et conditionnent le passage à chaque niveau d'alerte (alerte, alerte renforcée et crise). Les mesures prises à chaque niveau sont ainsi progressives et fonction des usages.

Outre les mesures de restriction des usages de l'eau prévues par les arrêtés, il convient d'adopter une attitude responsable, d'être vigilant sur les manières de consommer l'eau et de rappeler les bonnes pratiques et les bons gestes pour l'économiser, soit :

- détecter et réparer toute fuite d'eau sans tarder,
- limiter sa consommation d'eau au strict nécessaire,
- privilégier les douches aux bains,
- installer des équipements sanitaires économes en eau,
- ne pas faire de réserves inconsidérées au risque que l'eau stockée devienne impropre à la consommation humaine,
- récupérer les eaux de pluie pour les usages domestiques extérieurs tels que l'arrosage des potagers, des serres, des fleurs...
- lutter contre le gaspillage en ne prélevant que les quantités réellement nécessaires à ses besoins,
- et en évitant toute pollution dans les milieux récepteurs que sont les cours d'eau.

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12

Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  

Au regard de la situation actuelle et sans précipitation significative dans les prochains jours, un arrêté de restriction des usages de l'eau pourrait être pris dès la semaine prochaine.

Le préfet appelle l'ensemble des collectivités à sensibiliser et communiquer le plus largement possible en faveur des économies d'eau.

Enfin, l'outil Propluvia permet à tout usager de consulter les zones où des mesures de restriction ont été prises : <https://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluviapublic/recherche-activite-eco>

**Bureau de la Représentation de l'État
et de la Communication Interministérielle**

Tél. : 03 84 77 70 12
Mél : pref-communication@haute-saone.gouv.fr

1 rue de la préfecture
70 000 VESOUL

www.haute-saone.gouv.fr

@Prefet70  